


AFRICAN UNION		UNION AFRICAINE
الاتحاد الأفريقي <i>African Commission on Human & Peoples' Rights</i>		UNIÃO AFRICANA <i>Commission Africaine des Droits de l'Homme & des Peuples</i>
<p style="text-align: center;">31 Bijilo Annex Layout, Kombo North District, Western Region, P. O. Box 673, Banjul, The Gambia Tel: (220) 4410505 / 4410506; Fax: (220) 4410504 E-mail: au-banjul@africa-union.org; Web www.achpr.org</p>		

Communiqué de presse sur la situation des droits de l'homme au nord du Mali

La Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (la Commission Africaine) suit attentivement et avec grande préoccupation la détérioration de la situation des droits de l'homme au Mali, particulièrement au nord suite au soulèvement des rebelles touaregs.

La Commission Africaine est profondément préoccupée par la reprise, depuis le 17 janvier 2012, des combats entre les rebelles touaregs et les forces armées maliennes, en violation de l'Accord d'Alger de 2009, qui avait officiellement mis fin à la rébellion touareg.

La Commission Africaine est préoccupée par les déplacements forcés et massifs de plus de 60,000 maliens non seulement à l'intérieur du pays, mais aussi vers la Mauritanie, le Niger, le Burkina Faso et l'Algérie du fait du conflit entre les parties.

La Commission Africaine condamne avec vigueur l'usage de la violence contre les populations à des fins politiques et note que cet état de chose porte une atteinte grave aux droits à la sécurité, à la paix et au développement, et donc aux articles 6, 22 et 23 de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples (Charte africaine) et à l'article 3 (f) de l'Acte constitutif de l'Union Africaine.

La Commission Africaine est profondément préoccupée par la crise humanitaire causée par le conflit et l'insécurité généralisée dans la région.

La Commission Africaine condamne le conflit actuel entre les rebelles touaregs et les forces armées maliennes.

La Commission Africaine condamne les déplacements forcés et massifs des maliens à l'intérieur du pays et vers les pays voisins.

La Commission Africaine exhorte les rebelles touaregs à cesser immédiatement leurs attaques et appelle les parties à entamer un dialogue constructif pour la résolution de leur conflit.

La Commission Africaine exhorte le Gouvernement du Mali à prendre les mesures nécessaires en vue de protéger les droits de leurs citoyens, tels que garantis dans la Charte Africaine ainsi que les instruments régionaux et internationaux des droits de l'homme.

La Commission Africaine appelle l'Union Africaine et la communauté internationale à donner leur appui dans la résolution du conflit.

Fait à Banjul, Gambie, le 24 Février 2012